



ETAL40

ESPACES TESTS AGRICOLES LANDAIS

Tester son projet agricole, c'est possible avec ETAL40



Les Landes au menu !



Département
des Landes

Dans l'optique de favoriser l'installation de maraîchers, d'augmenter la production maraîchère conventionnelle ou biologique dans le département, de favoriser un approvisionnement alimentaire de proximité et de saison et de maintenir son soutien auprès des petites et moyennes exploitations, **le Conseil départemental des Landes déploie des Espaces Tests Agricoles (ETAL40).**



POUR DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Vous devez télécharger le dossier d'inscription sur **landes.fr** et l'envoyer

- par mél à **agriculture@landes.fr**
- ou par courrier à :
Département des Landes
Pôle Agriculture et Forêt
à l'attention de Sabine Dauga
23 rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan cedex



C'EST QUOI ?

Un dispositif d'accompagnement innovant, d'une durée de 3 ans maximum, à destination de futurs exploitants agricoles



POUR QUI ?

- Pour ceux qui ont un projet professionnel en maraîchage et qui ont déjà capitalisé de l'expérience
- Pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, avec ou sans indemnités



POUR QUELLES ACTIVITÉS ?

- Maraîchage prioritairement
- En agriculture biologique ou conventionnelle



COMMENT ?

Chaque entrepreneur à l'essai bénéficie :

- d'un hébergement juridique, administratif et fiscal via un contrat CAPE
- de la mise à disposition gratuite et temporaire de terrains (1,5 ha) et d'équipements agricoles mutualisés (serres, système d'irrigation, microtracteur, planteuse, broyeur...) au sein de la CUMA Maraîchage 40
- d'un accompagnement personnalisé technique et humain



ETAL40

soutient votre projet agricole

POURQUOI ?

- Expérimenter la viabilité technique et économique de son projet d'installation
- Vérifier sa capacité à gérer, valoriser et commercialiser ses productions agricoles
- Initier son projet de manière responsable et autonome
- Conforter l'adéquation entre son projet de vie et son projet professionnel



LES AVANTAGES AVEC ETAL40

En tant qu'entrepreneur à l'essai,

- vous aurez un statut équivalent à celui d'exploitant agricole

- votre rémunération : préservation des minima sociaux et rémunération complémentaire possible en fonction du rendement de l'activité,

- vous disposerez d'un accompagnement sur mesure : en fonction de vos besoins (conduite et entretien d'engins agricoles, suivi sanitaire, aide à la gestion, commercialisation...), des techniciens vous apporteront expertises et conseils pour faciliter votre activité.

ET APRÈS ?

À l'issue du dispositif, si vous souhaitez concrétiser votre projet d'installation, les acteurs concernés vous accompagneront dans vos démarches.

“ C'est exactement ce qu'il nous fallait. Le risque est maîtrisé car l'investissement de notre part est quasi nul.
Pauline Pellegrini et Yann Leconte
ETAL40 de Mimizan
(janvier 2020 à décembre 2021)

Le but était de vérifier si je pouvais dégager un salaire avant de m'installer définitivement.

Guillaume Bourez - ETAL40 de Magescq
(septembre 2019 à janvier 2021)

”



LES PROFESSIONNELS À VOS CÔTÉS

Sabine DAUGA

Chargée de mission

ETAL40

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES LANDES

Fanny ANDRE

Conseillère installation
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DES LANDES

Emmanuel PLANTIER

Conseiller agriculture
biologique
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DES LANDES

Cédric HERVOUET

Conseiller technique
maraîchage bio
AGROBIO40

Juliette CHEVAL

Animatrice

FÉDÉRATION DES CUMA

BÉARN-LANDES-PAYS BASQUE

Fabienne NOVION

Chargée de mission
COUVEUSE ENVOLEA

Antoine PARISOT

Animateur
ASSOCIATION LANDAISE POUR
LA PROMOTION DE
L'AGRICULTURE DURABLE

Sophie SARRAUTE

Directrice
CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DE PROMOTIONS
AGRICOLE DES LANDES

Avec le soutien technique de :



INNOV'VERT



Les Landes, le Département

Département des Landes

Pôle Agriculture et Forêt

Hôtel du Département

23 rue Victor-Hugo

40025 Mont-de-Marsan cedex

Tél. : 05 58 05 41 76

Mél. : agriculture@landes.fr



leslandesaumenu.fr/etal40

